A RINASCITA

Décembre 2019

Rapport d'activité final

Animation du site Natura 2000 FR 94 00602

« Basse Vallée du Tavignanu »

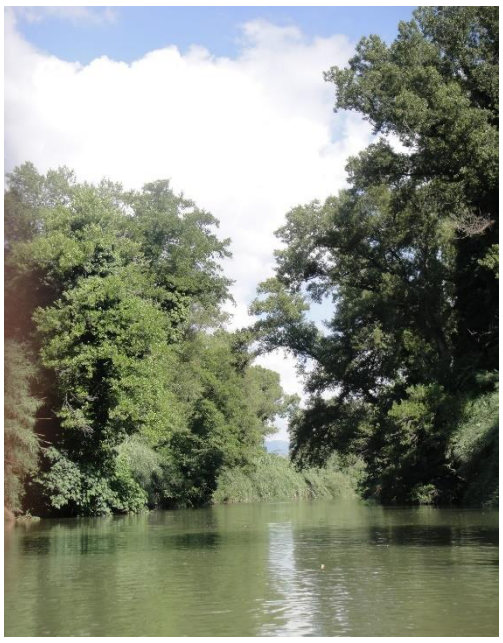

Rédaction : Violette Foubert

A RINASCITA

SOMMAIRE

1. Préambule 1
   1.1. Le Docob et le site Natura 2000 1
   1.2. L'animation 1
   1.3. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB 3
   1.4. Mission de la structure animatrice 7
2. Gestion des habitats et des espèces 7
3. Evaluation des incidences des projets 13
   3.1. Les projets 13
   3.2. Missions de l'animateur 13
4. Animation des MAEC 13
5. Suivi scientifiques et techniques 13
6. Information, communication, sensibilisation 15
   6.1. Les différents supports de communication 15
7. Participation à la vie du réseau Natura 2000 21
9. Gestion administrative 21
10. Synthèse 22

A RINASCITA

1. Préambule

1.1. Le Docob et le site Natura 2000

L'action de l'Union Européenne en faveur de la préservation de la diversité repose en particulier sur la création d'un réseau écologique cohérent d'espaces, dénommé réseau Natura 2000, institué par la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite directive "Oiseaux" et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (à l'exception des oiseaux), dite directive "Habitats, Faune, Flore".

Dans le cadre de cette dernière Directive, le site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignano » FR9400602 a été désigné par l'arrêté ministériel du 17 mars 2008 et a pour objectifs la conservation et le rétablissement dans un état favorable des habitats naturels, de la faune et de la flore qui ont justifié sa désignation.

Deux années de travail de concertation entre scientifiques, administrations et usagers, propriétaires fonciers et agriculteurs ont permis au comité de pilotage de concevoir et d'adopter le document d'objectifs du site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignano » en mars 2010. L'animation de ce site est effective depuis 2011.

1.2. L'animation

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignano » a été présidé en 2019 par Ronan Leaustic, sous-préfet de Corte. L'animation a été confiée à l'association A Rinascita – CPIE Centre Corse pour une durée de trois ans après appel d'offre. Celle-ci a débuté en février 2018 et se poursuivra jusque décembre 2020. La structure animatrice s'est engagée à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution du programme d'animation sur la base du cahier des charges et d'un programme prévisionnel d'activité du site**.** Pour l'année 2019, 27 jours d'animation ont été réalisés.

Programme d'animation :

2019				
Type d'Action	**Fiche action ratachée**	**Intitulé et missions**	**Indicateurs**	**Nbr réalisé**
Gestion administrative et financière	Fiche 0	**Animation du site Natura 2000**		
		COPIL et réunions techniques : organisation, convocation,conduite de réunion, rédaction compte-rendu...)	Comptes rendus de COPIL avec relevé de décisions Comptes-rendus de réunion techniques avec relevés de décisions	2
		Bilans d'activité, bilans financiers, suivi des tableaux de bord, articles de presse	bilans d'activité, bilan global, bilan financier, comptes-rendus	1,5
		Mise à jour du DOCOB	Docob mis à jour et validé par le COPIL	0
		Mise à jour des documents : renseignement SIN 2000, renseignement OGREVA,	Renseignement SIN 2000 Renseignement OGREVA	0
		Assistance à l'application du régime de l'évaluation des incidences Natura 2000	Nombre de projets sur lesquels l'animateur à fourni des données du DOCOB Nombre de projets sur lesquels l'animateur a été sollicité par un service de l'Etat pour donner un avis technique Nombre de projets sur lesquels l'animateur a alerté les services de l'Etat	1
		Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site	Nombre de plan de gestion intégrant les préconisations du DOCOB Nombre de projet sur lesquels l'animateur a apporté un conseil en amont	
		Assitance pour le montage et gestion des marchés publics de prestations intelectuelles, d'assitance et de sous-traitance	Nombre de dossiers sur lesquels l'animateur a apporté son appui	
Mise en œuvre des actions	Fiche 1	**Proposition d'extension du site**		
		Finalisation du dossier avec la DREAL	Extension du site Natura 2000	0,5
Mise en œuvre des actions	Fiche 2	**Demande de statut de protection pour *Ophrys eleonorae***		
		Action finalisée	Ophrys d'Eleonore protégée au niveau régional	0
Mise en œuvre des actions	Fiche 3 et 4	**Gestion des sites à espèces végétales protégées**		
		Contrôler la présence des espèces	Présence ou absence des espèces ciblées	0
		Relancer l'ACMO pour la mise en œuvre de l'action, suivi de la mise en œuvre de l'action	Conservation de la population d'Ophrys d'Eleonore	0
Communication, information, sensibilisation	Fiche 5 et 6	**Améliorer la prise en compte des Tortues d'Hermann dans les pratiques agricoles et favoriser son habitat**		
		Sensibiliser les agriculteurs à la présence de la tortue (diffusion de documents d'informations)	Nombre d'agriculteurs sensibilisés	0
Mise en œuvre des actions	Fiche 7	**Conservation des gîtes à chauves-souris**		
		Suivi de la mise en œuvre de l'action par le GCC (recherche des statuts foncier, conventionnement, début des travaux...)	Nombre de gîtes ciblés et restaurés	0,5
		Suivi de la restauration du gîte de LOPIE (prise de rdv avec le propriétaire)	Gîte de Lopie restauré	0
Gestion administrative et financière	Fiche 8	**Etude sur la dispersion du murin à oreilles échancrées**		
		Accompagnement du GGC dans la recherche de financement pour réaliser l'action, suivi de l'action	Réalisation de l'action Nombre d'individus retrouvés	0
Mise en œuvre des actions	Fiche 9 et 10	**Restauration de la fonctionnalité du fleuve et de sa ripisylve**		
		Implication des riverains dans le plan de gestion (concertation, signature de convention...) Mise en relation de l'agriculteur avec les services instructeurs et référents techniques	Nombre de propriétaires rencontrés Nombre de courriers envoyés ou de réunions organisées Nombre de retour des propriétaires Compte-rendu de réunions Nombre de dossiers avec appui à l'agriculteur	7
		Mise en œuvre des actions du plan de gestion	Nombre d'actions du plan de gestion initiées	3,5
		Suivi de l'instruction du dossier LIFE (corrections, modifications...)	Diffusion d'information	0
Mise en œuvre des actions	Fiche 11	**Conserver les habitats à Cistude d'Europe**		
		Faire un point avec le gestionnaire de l'étang del sale	Réalisation de l'action	0
Mise en œuvre des actions	Fiche 12	**Suivi des sources encroûtantes, reptiles et amphibiens**		
		Mise à jour des inventaires	Réalisation de l'action	0
Communication, information, sensibilisation	Fiche 13.1	**Communication générale**		
		Réalisation de panneaux de rappel de la règlementation pour les bateaux motorisés sur le fleuve	Panneau installé	3
		Conception et diffusion d'une lettre d'information	Nombre de lettre d'information envoyé Mise a disposition de la lettre en mairie et sur le site internet Nombre de retours d'habitants	2,5
		Animation grand public	Nombre de participants à l'animation	0
		Animation d'une page facebook	Nombre d'abonnés à la page facebook	0,5
Communication, information, sensibilisation	Fiche 13.2	**Réalisation d'un parcours de pêche éducatif ou sentier de découverte**		
		Proposition d'un sentier d'interprétation	Réalisation de l'action	0
Communication, information, sensibilisation	Fiche 13.3	**Point information**		
		Action finalisée	Réalisation de l'action	0
Mise en œuvre des actions	Fiche 14	**Restaurer la franchissabilité du barrage de Cardiccia**		
		Suivi de l'étude de faisabilité	Compte-rendu de réunions	0
		Suivi de la restauration du barrage	Compte-rendu de réunions	1
Mise en œuvre des actions	Fiche 15	**Suivi du petit Rhinolophe**		
		Suivi de la mise en œuvre de l'action (dates de prospection, résultats...)	Nombre de gîtes trouvés Nombre d'individus trouvés	0
Mise en œuvre des actions	Fiche 16	**Sensibilisation et information guide touristique sport de pleine nature**		
		Action finalisée	Nombre de guides touristiques sensibilisés et informés	0
Communication, information, sensibilisation	Fiche 17	**Animation de la Charte Natura 2000**		
		Animation de la Charte Natura 2000 : prise de contact avec les propriétaires et structure proposant des activités sur le fleuve ou aux abords, réunion d'information Milou Mariani	Nombre de prises de contact Nombre de chartes signées Compte-rendus des réunions	1
Mise en œuvre des actions	Fiche 18	**APPB**		
		Mise à jour du dossier	APPB finalisé	3
				27

1.3. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

Ce site Natura 2000 de 770 ha, longe le Tavignanu depuis la confluence avec le Vecchio jusqu'à la mer et traverse 9 communes (Venaco, Noceta, Erbajolo, Focicchia, Altiani, Piedicorte, Giuncaggio, Antisanti et Aléria).

La basse vallée du Tavignanu est riche d'une biodiversité remarquable et fragile : alose feinte (site de reproduction unique en Corse), chauves-souris (murin à oreilles échancrées, petites rhinolophes...), discoglosse sarde, cistude d'Europe, tortue d'Hermann, orchidées remarquables (ophrys d'Eleonore, spiranthe d'été...), sources pétrifiantes, ripisylves, prés salés méditerranéen...Au total, ce site comporte 10 habitats et 13 espèces faunes d'intérêt communautaire, ainsi qu'une dizaine d'espèces flores à forts enjeux patrimoniaux.

De part et d'autre du fleuve, l'agriculture domine et en particulier l'arboriculture et la viticulture. Ces activités peuvent impacter le milieu par l'utilisation de produits phytosanitaires qu'elles entrainent mais également par des pratiques agricoles non favorables à la biodiversité. Le défrichement agricole ou l'utilisation du feu pastoral peut contribuer à dégrader les ripisylves tout comme l'introduction d'espèces végétales exotiques. L'exploitation forestière irraisonnée peut entraîner la disparition des habitats forestiers et la faune et flore associées ainsi qu'éroder les sols. D'autre part, dans cette zone, l'élevage reste exclusivement extensif et celui-ci ne permet pas le maintien des milieux ouverts favorables aux orchidées ou tortues d'Hermann dans la partie amont du site. L'habitat des chauves-souris est dégradé car l'entretien des paillers ne se fait plus. L'activité d'extraction de granulats par pompage dans le Tavignanu ainsi que la restitution après décantation entraine une turbidité des eaux de surface préjudiciable à la flore et la faune aquatiques.

Une espèce exotique à caractère invasif, la canne de Provence, a remplacé les essences locales des ripisylves à 80 % sur le bas Tavignanu. Celle-ci semble moins favorable à l'accueil d'une faune et d'une flore diversifiée caractéristique des ripisylves naturelles. D'autre part, les zones érodées, sans végétation, sont des espaces propices au développement de la canne de Provence mais aussi d'autres espèces telle que l'ailante. Favoriser l'installation d'une végétation ligneuse stratifiée avec des essences locales sur les

berges érodées et restaurer les ripisylves existantes paraît être incontournable pour la réhabilitation d'habitats favorables à la biodiversité mais aussi pour rétablir la fonctionnalité des ripisylves et retrouver un intérêt paysager tout le long du fleuve.

Avant la construction de la micro-centrale hydroélectrique de Cardiccia, sur la commune de Giuncaggio, l'alose feinte était présente et se reproduisait sur les quarante derniers kilomètres du cours d'eau. Cette espèce, rare en Corse, se reproduit seulement dans le Tavignanu. Ainsi, le barrage constitue aujourd'hui un obstacle infranchissable par l'alose feinte lors de sa migration, elle a alors une aire de reproduction limitée à l'aval du barrage. En effet, la passe à poisson présente sur le barrage n'est pas adaptée à l'alose feinte et n'est également pas fonctionnelle pour la truite. De plus, le barrage entrainerait également une très forte mortalité (80 %) chez les anguilles lors de la dévalaison (passage dans les turbines).

Ainsi la restauration de la continuité écologique du fleuve à ce niveau, par l'aménagement de la micro-centrale ou la restauration de la passe à poisson parait indispensable pour la conservation de ces deux espèces dans le Tavignanu. D'autre part, la micro-centrale forme également un obstacle à l'écoulement et au transport sédimentaire sur le fleuve. Il peut entrainer des déséquilibres, modifier la dynamique naturelle et l'hydromorphologie du cours d'eau ce qui n'est pas sans conséquences écologiques. Ainsi, la restauration de la continuité sédimentaire du fleuve permettrait d'assurer le bon déroulement du transport naturel des matériaux solides du fleuve, le bon fonctionnement des réservoirs biologiques et de restaurer la dynamique naturelle du fleuve.

ENJEUX	Code	OBJECTIFS
A - Promouvoir la conservation et la restauration de la ripisylve	A.1	Conserver et restaurer la ripisylve
	A.2	Lutter contre les espèces invasives
B - Favoriser la réouverture des milieux	B. 1	Promouvoir une bonne gestion des parcelles
C - Favoriser le maintien des bâtiments agricoles paillers	C.1	Conserver et restaurer les gîtes à chauves-souris
D - Assurer le bon état du Tavignano	D.1	Faire respecter les normes en matière de rejets bactériologiques et physicochimiques
	D.2	Maintenir les corridors écologiques
E - Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en oeuvre du Docob	E.1	Identifier et appuyer les acteurs locaux pour la signature de conventions et contrat MAET
	E.2	Faire connaître les objectifs et les actions du Docob auprès du grand public
	E.3	Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site
	E.4	Sensibiliser le public, mais aussi les touristes, les scolaires et les socioprofessionnels locaux à la gestion durable
F - Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site	F.1	Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
	F.2	Suivre l'impact des mesures de gestion engagées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
G - Etendre le site et les protections	G.1	Etendre la superficie du site aux zones justifiées scientifiquement (inventaires)
	G.2	Définir les protections réglementaires adaptées
H - Animation du site Natura 2000	H.1	Animer le site Natura 2000

Extrait de SUDOCO

En 2019, il a été décidé de mettre à jour ce document d'objectifs afin de prendre en compte de nouveaux enjeux sur le site et notamment la problématique de dégradation des berges et des ripisylves. La révision du DOCOB permettra également d'intégrer les études réalisées ces dernières années (chiroptères, plan de gestion, etc.). Ce travail a débuté en octobre 2019 et est réalisé par l'animatrice du site et le bureau d'étude Biotope. Dans ce cadre, en fin d'année 2019, l'animatrice a élaboré une méthodologie de travail avec le bureau d'étude et rédigé des trames d'entretiens pour la réalisation de la consultation des acteurs.

En 2019, l'ordre de priorité et les actions sont les suivantes :

Fiches action	
0	**Animation du site Natura 2000**
1	**Extension du site Natura 2000**
2	Protection d'*Ophrys eleonorae*
3 et 4	Gestion et suivi des espèces d'orchidées
5 et 6	Améliorer la prise en compte des tortues d'Hermann dans les pratiques agricoles et favoriser son habitat
7 et 7.1	Conserver les gîtes à chauves-souris
8	Suivi du murin à oreilles échancrées
9 et 10	**Restauration des ripisylves, des berges et de la fonctionnalité du fleuve**
11	Conserver les habitats à cistude d'Europe
12	Suivi des sources encroûtantes, reptiles et amphibiens
13.1	**Communication**
13.2	Réalisation d'un parcours de pêche éducatif ou sentier de découverte
13.3	Point information
14	**Restaurer la franchissabilité de la micro-centrale de Cardiccia**
15	Suivi du petit Rhinolophe
16	Sensibilisation et information guide touristique sport en pleine nature
17	**Charte Natura 2000**
18	**Evaluation et prise en compte des impacts liés aux navigations à moteur**
19	Etude de l'intérêt des ripisylves pour les chiroptères

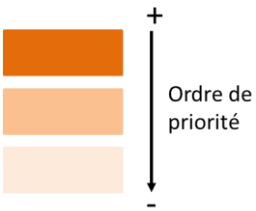

1.4. Mission de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du Docob s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des habitats et espèces

2. Suivi des évaluations d'incidences

3. Suivis scientifiques

4. Information, communication et sensibilisation

5. Veille à la cohérence des politiques publiques

6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

2. Gestion des habitats et des espèces

Fiche action 1 : Extension du site

En 2019, la DREAL a relancé le dossier concernant l'extension des sites Natura 2000 et a souhaité mettre à jour les informations. Ainsi, l'animatrice à mis à jour tous les documents (cartographie, argumentaire, descriptif de la zone...). Elle a également recherché les éléments permettant de mettre à jour le Fichier Standard de Données (surfaces modifiées, habitats, etc.). Toutefois, ce dossier va encore être modifié en 2020 (périmètre à ajuster).

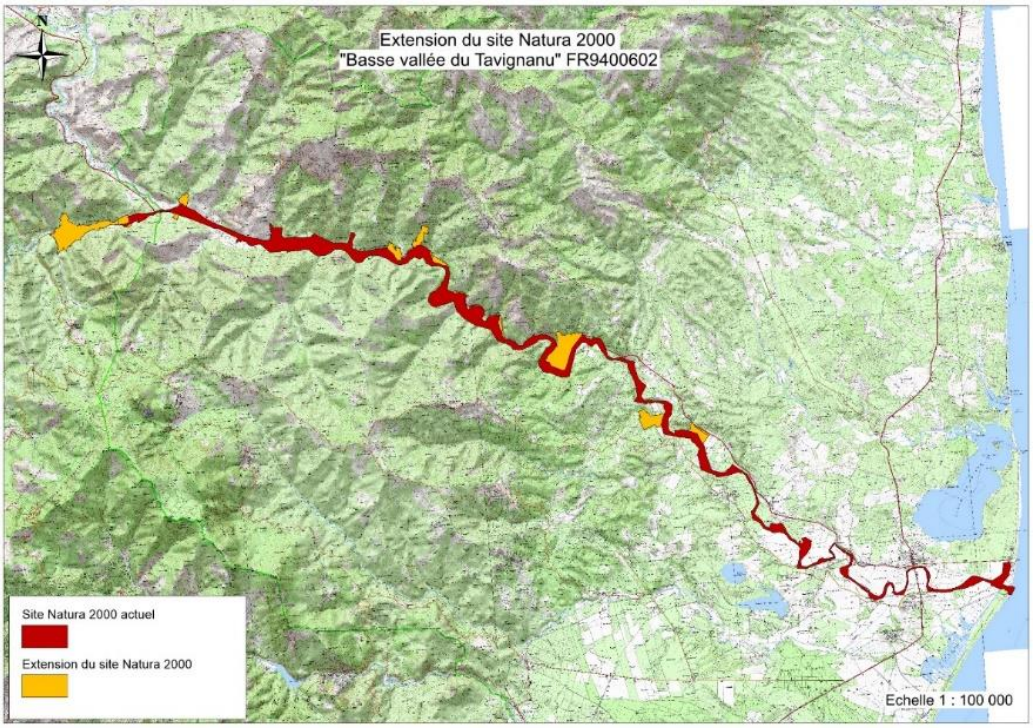

Proposition de périmètre en 2019

Fiche action 3 et 4 : Gestion des sites à espèces végétales

Les zones ciblées initialement dans le DOCOB se situent sur deux parcelles sur la commune d'Antisanti ; ZR34 et ZR38. Sans entretien, le milieu se referme, phénomène néfaste pour les populations d'orchidées. L'ACMO suit les espèces d'orchidées par comptage sur les parcelles concernées. Il semble qu'*Ophrys Eleonorae* est moins présente sur les parcelles mais s'est installée en bord de route. Ceci montre bien que la fermeture du milieu ne lui est pas favorable. Une demande de non traitement des bords de route dans cette zone a été formulée auprès du service des routes début 2016.

L'ACMO a pris contact avec les deux propriétaires des parcelles afin de conventionner avec eux dans l'objectif d'intervenir pour assurer la gestion et l'entretien des parcelles : débroussaillage manuel et arrachage de ligneux, pose d'enclos pour éviter le piétinement des bovins si nécessaire. L'ACMO est restée silencieuse deux années puis a été relancée en 2018 avec un nouveau président. Elle a récupéré les deux conventions signées et doit discuter en conseil d'administration ce qu'elle souhaite faire.

En 2018, l'animatrice est allée contrôler avec l'ACMO la présence d'*Ophrys eleonorae* sur des nouvelles stations découvertes par l'association. Cette opération de comptage est réalisée tous les ans et l'animatrice y participera.

En 2019, l'animatrice n'a pas menée d'actions sur cette problématique car elle n'était plus prioritaire.

Fiche action 5 et 6 : Favoriser les habitats à tortues d'Hermann et améliorer sa prise en compte dans les pratiques agricoles

L'ouverture des milieux via un débroussaillement adapté (périodes et méthodes) améliore la qualité des habitats à tortue d'Hermann. Cette gestion peut passer par un petit contrat avec un particulier ou un contrat MAEC avec les agriculteurs.

En 2019, l'animatrice a été en lien avec l'agent pastoral du secteur mais aucun dossier de MAEC n'a été créé ou renouvelé sur le site Natura 2000. En effet, il n'est plus possible de contractualiser des MAEC. Le PDRC va être renouvelé et des nouveaux contrats pourront être faits en 2020 ou 2021.

Fiche action 7 : Conservation des gîtes à Chauves-souris, gîte de Lopie

Cette maisonnette abandonnée se dégrade et n'est bientôt plus favorable à l'accueil du petit rhinolophe, notamment à cause de fuites d'eau provenant du toit.

Une réunion s'est tenue sur site en décembre 2016 avec l'Architecte des Bâtiments de France. Afin de pérenniser ce gîte, M Turquet de Beauregard a conseillé vivement une restauration plus complète du bâtiment ce qui élève les travaux à 35 000 € environ. Car, sur plusieurs années, la succession de petits travaux pourraient revenir plus chers que la restauration complète. Il a conseillé également de prendre un maître d'œuvre pour le suivi des travaux (architectes par exemple). A la suite de cette réunion il a rédigé une lettre d'appui précisant l'urgence des travaux pour assurer le maintien de la population et le besoin de financements supplémentaires pour réaliser des travaux pérennes.

En 2017, le CEN a rompu la convention qu'il avait avec le propriétaire car il ne souhaitait pas prendre la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux. Ainsi, l'animatrice s'est rapprochée de la propriétaire et du fils de la propriétaire afin d'organiser une réunion pour

discuter de l'avenir de ce projet. Cependant, ces derniers ne semblent pas intéressés par le projet. Ils seront une dernière fois sollicités pour leur proposer de prendre la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux ou bien de vendre leur bien à la communauté de communes.

En 2019, après avoir envoyé de nombreux mails aux propriétaires pour convenir d'un rendez-vous et sans retour de leur part, il a été décidé que cette action n'est plus prioritaire. En effet, les propriétaires semblent définitivement ne pas vouloir s'investir pour leur bien.

Fiche action 7.1 : Conservation des gîtes à Chauves-souris, autres gîtes

En 2016 et 2017, le GCC a entrepris une action pour conventionner avec les propriétaires de gîtes à chauves-souris et réaliser quelques travaux de restauration. Le GCC a ciblé 7 gîtes prioritaires soit 14 propriétaires pour commencer. Ils ont envoyés des courriers aux propriétaires puis relancé par téléphone. Le GCC n'a reçu aucune convention signée mais a obtenu des accords oraux de la part de certains propriétaires.

En 2018, le propriétaire du gîte de Scandulaghju n'a pas souhaité renouveler la convention avec le GCC. Toutefois, le GCC affirme que l'activité des propriétaires ne semble pas aller à l'encontre de la conservation des populations de chauves-souris et l'association pourra réaliser les suivis chiroptères dans le gîte.

En 2019, l'animatrice a suivi l'avancement des conventionnements ou petits travaux réalisés sur le site auprès du GCC.

Fiche action 9 et 10 : Lutte contre les espèces invasives et conserver la ripisylve

Deux actions sont inscrites dans le document d'objectif visant les espèces invasives des ripisylves. Suite au travail d'animation réalisé en 2015, le COPIL a décidé d'orienter ces actions vers une action globale de restauration de la fonctionnalité du fleuve via la mise en place d'un plan de gestion. La communauté de communes de l'Oriente a pris la maîtrise d'ouvrage de l'action pour l'élaboration d'un plan de gestion.

En 2019, le dernier COPIL a été organisé en février afin de valider le plan de gestion. Une réunion pour les propriétaires des sites pilotes a été organisée dans la foulée en mars 2019. Cette réunion a permis de présenter le projet à une vingtaine de riverains. Ceux-ci, bien que conscients des enjeux, ont été inquiets quant aux financements des actions et leur réussite (voir compte-rendu).

En 2019, la ComCom ne souhaitant pas prendre la maitrise d'ouvrage pour l'ensemble du plan de gestion, il a été décidé de travailler dans un premier temps, via les contrats Natura 2000, sur les actions de lutte contre la canne de Provence.

A l'aide de la cartographie des habitats réalisées par le CBNC, du cadastre et des photos aériennes, l'animatrice a ciblé plusieurs propriétaires entre la confluence du Corsigliese et la carrière de M. Pifferini. Elle a fait parvenir à ces riverains un courrier leur demandant de prendre contact avec l'animatrice du site pour réaliser une visite. Plus de 80 courriers ont été envoyé, une trentaine sont revenus par faute d'adresse correcte et 5 propriétaires ont contacté l'animatrice.

L'animatrice a pris rendez-vous avec ces riverains et visité leurs terrains et présenté le projet. Une parcelle est intéressante pour entreprendre une opération de lutte contre la canne de Provence (accessibilité, formation de Canne importante, berges dégradées, etc.). Deux rencontres ont été organisées avec ces propriétaires (M. MARCADAL père et fils). Cependant, ils ne souhaitent pas s'engager si le projet de CET est validé.

Parallèlement, l'animatrice a rédigé un cahier des charges pour trouver un entrepreneur en capacité de réaliser les travaux de lutte contre la canne de Provence. Elle a également

sollicité des entreprises, bureau d'études et syndicats mixtes sur le continent afin de connaître les meilleurs techniques d'éradication de la canne de Provence et de l'ailante et d'obtenir les coordonnées des entreprises en capacités de réaliser les travaux. Une liste d'entreprise a été établie.

Fiche action 11 : Conserver les habitats à cistudes d'Europe

Le maintien de la cistude d'Europe sur le site dépend notamment du maintien en eau des canaux de l'embouchure à l'étang Del Sale. Le CPIE Centre Corse a contacté le conseil général en 2014, structure animatrice du site Natura 2000 de l'étang Del Sale, sans réponse de leur part. La Cistude d'Europe sera prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (voir ci-dessous).

En 2019, aucune action concernant directement la cistude d'Europe n'a été réalisée. Cette action n'étant pas prioritaire.

Fiche action 14 : Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Cardiccia

Cette action prioritaire vise à restaurer la continuité écologique du fleuve notamment favorable à l'une des espèces qui a justifié la désignation du site : l'alose feinte. La société Hydrowatt a signé un bail emphytéotique avec la commune de Giuncaggiu afin de gérer la micro-centrale à partir de juin 2016. Le Tavignanu est en liste 2 et dans le cadre du renouvellement de la demande d'autorisation d'exploitation, la société Hydrowatt doit mettre aux normes la micro-centrale vis-à-vis de la continuité écologique. Une étude préalable a été lancée dès 2016 par la DDTM pour connaître l'intérêt de réaliser des travaux pour l'alose feinte sur cette micro-centrale ainsi que les possibilités d'aménagement. En 2018, la procédure a été reprise par une personne spécialisée à Hydrowatt et un nouveau bureau d'étude a été mandaté pour faire une proposition d'aménagement pour permettre la franchissabilité du barrage.

En 2019, l'animatrice s'est tenue informée de l'avancée du projet. Elle est en contact régulier avec le gestionnaire de la micro-centrale ainsi que la personne en charge du dossier

de renouvellement du droit d'eau pour Hydrowatt. Aucune action spécifique n'a été menée, dans l'attente du dépôt du dossier au premier trimestre 2020.

Fiche action 18 : Protection règlementaire du site

En 2019, l'animatrice a mis à jour le projet d'APPB afin qu'il cible uniquement la cistude d'Europe sur la partie basse du fleuve. Le dossier contient un diagnostic du site, un argumentaire, de la cartographie et un projet d'arrêté. Cet APPB vise essentiellement la circulation des engins motorisés sur le fleuve.

3. Evaluation des incidences des projets

3.1. Les projets

En 2019, l'animatrice n'a été sollicitée par un porteur de projet.

3.2. Missions de l'animateur

Si besoin, l'animatrice sensibilise les porteurs de projets aux enjeux sur le site Natura 2000 et les aide à remplir le document sur place ou par téléphone.

4. Animation des MAEC

En 2019, Aucune MAEC n'a été contractualisée. Le PDRC est en cours de révision.

5. Suivi scientifiques et techniques

Fiche action 2 : Statut de protection d'*Ophrys eleonorae*

La modification du statut d'*Ophrys eleonorae* s'intègre dans une démarche globale de révision par le Conservatoire Botanique National de Corse des listes rouges et de la révision des listes d'espèces protégées nationales et régionales. Depuis juillet 2015 *Ophrys eleonorae*

est inscrite à la liste rouge régionale en espèce « en danger critique d'extinction ». Cette inscription légitimera les actions de gestion en faveur de l'espèce.

En 2019, cette action est finalisée. Toutefois, l'ACMO attire l'attention sur la rareté et la vulnérabilité de l'espèce en Corse et demande à ce qu'elle obtienne un statut de protection régional.

Fiche 8 : Amélioration des connaissances du murin à oreilles échancrées

La colonie initiale de murins à oreilles échancrées a déserté le gîte à cause de l'apparition de fourmis prédatrice des jeunes chauves-souris et s'est scindé en deux. Suite à des contrôles sur plusieurs gîtes susceptibles d'avoir accueilli la colonie initiale, il s'avère qu'au moins deux nouveaux gîtes sont occupés : le pont de Pancone et le moulin de lutriani. L'ancienne station de pompage de Casabianda semble également avoir accueilli une partie de la population. Le GCC a proposé de mener une prospection du murin à oreille échancrées sur le site.

En 2019, cette action n'était pas prioritaire.

Fiche 12 : Suivi des sources, amphibiens et reptiles

Le CEN a réalisé, pour la rédaction du DOCOB, un premier inventaire des sources encroûtantes, reptiles et amphibiens en 2008. Une action avait alors été inscrite pour suivre cet habitat et ces espèces.

En 2019, il n'a pas été nécessaire de réaliser de suivi. Cette action n'est pas prioritaire.

Fiche 15 : Suivi du petit rhinolophe

Le GCC a mené en 2014 un suivi des gîtes à petits rhinolphes. 474 petits Rhinolophes ont été recensés ce qui montre que la population arrête de décliner et amorce une lente

augmentation des effectifs. La restauration des gîtes majeurs reste impérative pour confirmer cette tendance. Le prochain suivi sera réalisé en 2020.

En 2019, cette action n'était pas prioritaire.

Fiche 19 : Etude de l'intérêt des ripisylves pour les chiroptères

L'étude a été menée par le GCC en 2015/2016 (financée à 80 % par la DDTM). Elle portait sur l'intérêt des ripisylves pour les chiroptères en tant que bio-indicateur. L'objectif était d'évaluer l'impact des espèces végétales à caractère envahissant sur l'activité des populations. Les résultats de cette étude montrent que globalement l'activité des chiroptères est 2 fois plus importante dans les zones où les ripisylves sont en bon état (formées d'arbres locaux, frênes, saules, peupliers...) que dans les zones de ripisylves dégradées (avec présence de canne de provence). Les populations chassant sur les ripisylves en bon état sont plus spécialisées (Myotis sp.) que celles présentes à l'embouchure (voir rapport d'étude).

En 2019, cette action est donc finalisée.

6. Information, communication, sensibilisation

6.1. Les différents supports de communication

Fiche 13 : Communication

Lettres d'information

En 2019, une lettre d'information du site Natura 2000 en format A4 recto-verso a été rédigée. Elle sera diffusée dans toutes les boîtes aux lettres du site Natura 2000 début 2020. Cette lettre présente les actions en cours, fais un zoom sur la révision du DOCOB. Cette lettre apporte également aux lecteurs des informations pratiques pour mieux connaitre les démarches pour participer à la gestion du site.

Connaissez-vous ?

Les sources encroûtantes

Les sources encroûtantes désignent des sources d'eau calcaire, souvent sous terraines, qui renferment du bicarbonate de calcium en excès. Ce composé précipite en émergeant de la roche pour former une autre roche particulière appelée « tuf » ou « travertin ».

Au-delà du processus physico-chimique, c'est la structure vivante, **mousses et algues** principalement, qui permet la fixation des cristaux de calcaire entre eux : le gaz carbonique libéré est utilisé par les végétaux pendant que le calcaire précipite.

Dix sources pétrifiantes sont présentes dans la partie haute du site Natura 2000. Ces sources sont en bon état de conservation bien que 8 d'entre-elles soient à sec en période estivale. Toutefois, le maintien de ce bon état de conservation dépend du maintien de la bonne qualité physico-chimique de l'eau.

Contacts

CPIE A Rinascita
Violette Foubert
07 88 17 77 98
vfoubert@cpie-centrecorse.fr

DDTM de Haute-Corse
Unité biodiversité
04 95 32 92 76
eric.guyon@haute-corse.gouv.fr

A RINASCITA

NATURA 2000

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

PEFC 10-31-3162 / Certifié PEFC / pefc-france.org

LETTRE D'INFORMATION DU SITE NATURA 2000

FÉVRIER 2020

Le CPIE Centre Corse A Rinascita poursuit ses missions dans le but de maintenir et de rétablir les milieux naturels et espèces d'intérêt communautaire sur le site.

Le document définissant les objectifs à atteindre pour le site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignano » est actuellement en cours de révision. L'élaboration de ce nouveau document (DOCOB) constitue une démarche de travail entre les différents acteurs du site afin de permettre l'émergence de propositions et l'appropriation locale des objectifs et des méthodes de travail propre au réseau Natura 2000.

La cellule d'animation du site Natura 2000

Le documents d'objectifs

Qu'est ce que c'est ?

Un document d'objectif, appelé aussi **DOCOB**, exprime le résultat d'une concertation menée avec l'ensemble des acteurs et usagers du site ainsi que de diagnostics écologique et socio-économique du territoire. Il recense sur son site toutes les espèces et habitats d'intérêt communautaire ou inscrits sur les listes des directives Européennes. Il expose à la fois un état des lieux et un ensemble d'enjeux et d'orientations de gestions. Enfin, il définit les mesures nécessaires pour conserver ou réhabiliter les habitats et/ou les espèces ciblés sur le site.

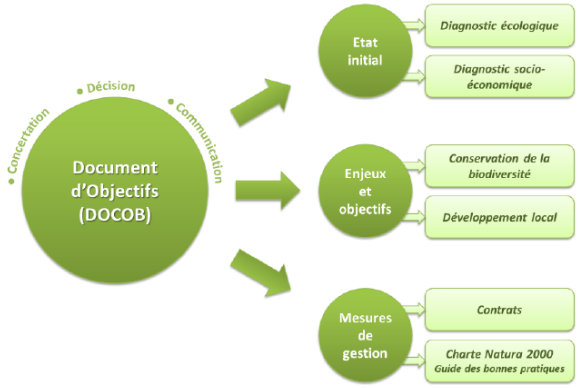

Quelle implication des riverains ?

Les actions entreprises dans le cadre du DOCOB peuvent être réalisées par différents acteurs selon les compétences nécessaires (associations locales, structure animatrice, institutions, collectivités, riverains…).

En tant que propriétaire, agriculteurs, ou simplement riverain, vous pouvez mener des actions en faveur de la préservation de la biodiversité via :

- Les Mesures Agro-Environnemental et Climatique : à destination des agriculteurs, réalisation de mesures de gestion en faveur de la biodiversité en contre partie d'une compensation financière.
- Les contrats Natura 2000 : réalisation de travaux de restauration de milieux (collectivité de Corse, Etat, Europe).
- Charte Natura 2000 : Annexée au DOCOB, ensemble d'engagements qui constituent des bonnes pratiques dont la mise en oeuvre n'est pas rémunérée.

Afin de **participer à la révision du DOCOB**, nous vous invitons à prendre contact avec l'animatrice actuelle du site pour convenir d'un rendez-vous :

vfoubert@cpie-centrecorse.fr / 07 88 17 77 98

Le DOCOB actuel (2010) est disponible sur le site du CPIE-A Rinascita, via le lien suivant:

http://cpie-centrecorse.fr/activites/environnement/accompagnement-des-territoires-2/site-natura-2000-basse-vallee-du-tavignano/

Facebook

Une page facebook est mise à jour régulièrement avec les informations concernant le site. En 2019, cette page est suivie par 259 personnes.

Sortie nature

Aucune sortie nature n'était prévue en 2019.

Sentier de randonnées

L'animatrice a prospecté en mars 2017 l'ensemble des sentiers le long du Tavignanu pouvant être valorisé en sentier de découverte du site et mis en avant les avantages et inconvénients de chacun. Sur 5 sentiers, deux pourraient faire l'objet d'une valorisation.

En 2019, cette action n'était pas prioritaire. Elle devra être menée par la ComCom (avec possibilité de financement DDTM). L'animatrice apportera son soutien et expertise au besoin.

La charte N2000

En 2019, la charte a été présentée aux propriétaires des campings d'Aléria et Ernella. Le camping d'Ernella n'a pas souhaité signer la charte. Le camping d'Aléria se donne le temps de la réflexion.

Points informations

Des panneaux de format 1m x 0,80m recto-verso ont été réalisés et installés au premier trimestre 2015.

En 2019, cette action est finalisée. Cependant, le panneau présent sur la base nautique a été dégradé, l'animatrice s'occupera de le remplacer en 2020.

Plaquette d'information

Une plaquette d'information du site a été réalisée en 2016.

En 2019, cette action est finalisée.

Article de presse 2019

En 2019, aucun n'article de presse n'est paru.

Rappel de la règlementation

En 2019, afin de rappeler la règlementation sur la circulation des engins motorisés sur le Tavignanu, 3 panneaux d'information ont été installés. L'animatrice a rédigé les textes et pris en charge la coordination de l'action (demande de rdv, demande d'autorisation aurpès des propriétaires, etc.). Graphicom a réalisé les panneaux et l'association I ghjassi Muntagnoli a pris en charge la pose au niveau des mises à l'eau souvent utilisés (base nautique et camping d'Aléria). Ces panneaux s'adressent en particulier aux pratiquants de jet-skis qui circulent à l'embouchure du fleuve à des vitesses trop importante et dérangent la faune et la tranquillité du site.

7. Participation à la vie du réseau Natura 2000

L'animatrice du site Natura 2000 s'est rendue à la « journée des animateurs Natura 2000 » en Corse. Cette journée organisée fin avril 2019 à Ajaccio. C'était l'occasion d'échanger et de mutualiser les expériences sur la gestion des sites Natura 2000. Elle était également l'occasion de renforcer le réseau en Corse.

8. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

L'animatrice Natura 2000 participe aux différentes réunions qui peuvent avoir un lien avec la gestion du site Natura 2000 et les politiques publiques. L'animatrice participe également aux actions de l'AFB sur le site (pêche scientifique).

9. Gestion administrative

- Un comité de pilotage s'est tenu en mai 2019.

L'ordre du jour était :

- Bilan des actions 2018-2019
- Perspectives
- Questions diverses

10. Synthèse

Le tableau suivant présente la synthèse des actions menées jusqu'en juin 2019 :

Fiche	Contrat/Convention/Action	Bénéficiaire/Acteurs concernés	Montant	Date de signature	Action prévue	Habitats/espèces concernées	Surface ou nombre	Temps d'animation en 2018 (jrs)	Avancement
0	Animation du site	CPIE Centre Corse	10 640 €	févr-18	Animation du site (mise en oeuvre du DOCOB)	Tous	Tout le site	27	27jrs sur 2019
1	Extension du site Natura 2000	ACMO/GCC/Communes	-	Aucun	Extension du site Natura 2000	Orchidées et chauves-souris	416 Ha	0	Besoin d'une mise à jour du périmètre et validation de la DREAL
2	Statut de protection d'*Ophrys eleonorae*	CBNC	-	-	Protection régionale pour *Ophrys eleonorae*	*Ophrys eleonorae*	-	0	*Ophrys eleonorae* inscrite en espèce "critique d'extinction" pour la Corse dans les listes rouges régionales en 2015. Action finalisée.
3 et 4	Gestion des parcelles à orchidées	ACMO/Propriétaires	10 000 €	Deuxième semestre 2015	Débrousaillage, arrache de ligneux, pose d'exclos Suivi des populations	Orchidées	28 607 m²	0,5	L'ACMO décide avec son CA des actions qu'elle souhaite mener. Suivi des populations réalisé annuellement.
5 et 6	Gestion des parcelles à tortue d'Hermann	Exploitants/OEC/ODARC	-	-	Signature MAEC, débrousaillage	Tortue d'Hermann	?	0	Aucune MAEC en 2019 Dans l'attente du nouveau PDRC et de contrats pour 2020
7.1	Restauration des gîtes à chauves-souris	Propriétaire/ABF/GCC	35 000 €	-	Restauration gîte de Lopie	Gîte à chauves-souris/petit Rhinolophe	1	0	Propriétaire pas motivé. Action non prioritaire.
7.2	Restauration des gîtes à chauves-souris	GCC/Propriétaires	4 390 €	Deuxième semestre 2015	Conventionnement avec propriétaires pour restauration gîte	Gîte à chauves-souris/petit Rhinolophe	24 gîtes	2	Pas de conventions mais accords oraux entre propriétaires et le GCC.
8	Etude sur la dispersion du murin à oreilles échancrées	GCC	?	-	Connaître l'état et la localisation des populations	Murin à oreilles échancrées	-	0	Non prioritaire
9 et 10	Restauration de la fonctionnalité du fleuve	Communauté de communes/Agence de l'eau/OEC/DDTM/Riverains/Biotope et Cereg	80 750 €	Etude lancée en juin 2016	Elaboration d'un plan de gestion	Ripisylves, milieux aquatiques, berges	40 Km de cours d'eau	9	Plan de gestion validé Prospection et rencontre des propriétaires pour des opérations de lutte contre la canne de Provence
11	Conserver les habitats à cistude d'Europe	CdC / DREAL	-	-	Mise en place d'un APPB	Cistude d'Europe	-	0	Non prioritaire
12	Sources encroûtantes, amphibien et reptiles	CEN	-	-	Suivi des populations d'amphibiens et de reptiles et des sources	Sources encroûtantes Amphibiens Reptiles	40 Km de cours d'eau	0	Non prioritaire
13	Communication	-	-	-	Sensibilisation des habitants et usagers du site	Tous	Tout le site	6	Lettre d'info rédigée et diffuser Page facebook animée Panneaux d'information sur la réglementation pour les bateaux et jet-ski
14	Restauration de la continuité écologique du Tavignanu	Hydrowatt/DDTM/Agence de l'eau/AFB	1 000 000 €	-	Projet qu doit être présenté par Hydrowatt	Alose feinte, anguille d'Europe, truites	1 micro-centrale	2	Avant-projet à présenter à la DDTM/AFB/MRM début 2020
15	Suivi du petit rhinolophe	GCC	-	Convention annuelle	Suivi des populations	Petit rhinolophe	2500 ind	0	Prochain suivi en 2020
16	Sensibilisation des guides	Guides touristiques/ canyoning	-	-	Information sur la sensibilité des milieux	Tous	10 acteurs	0	Action finalisée
17	Charte N2000	Communes/propriétaires/associations	-	-	Signature de charte	Tous	Tout le site	1,5	Relancer le camping d'Aleria

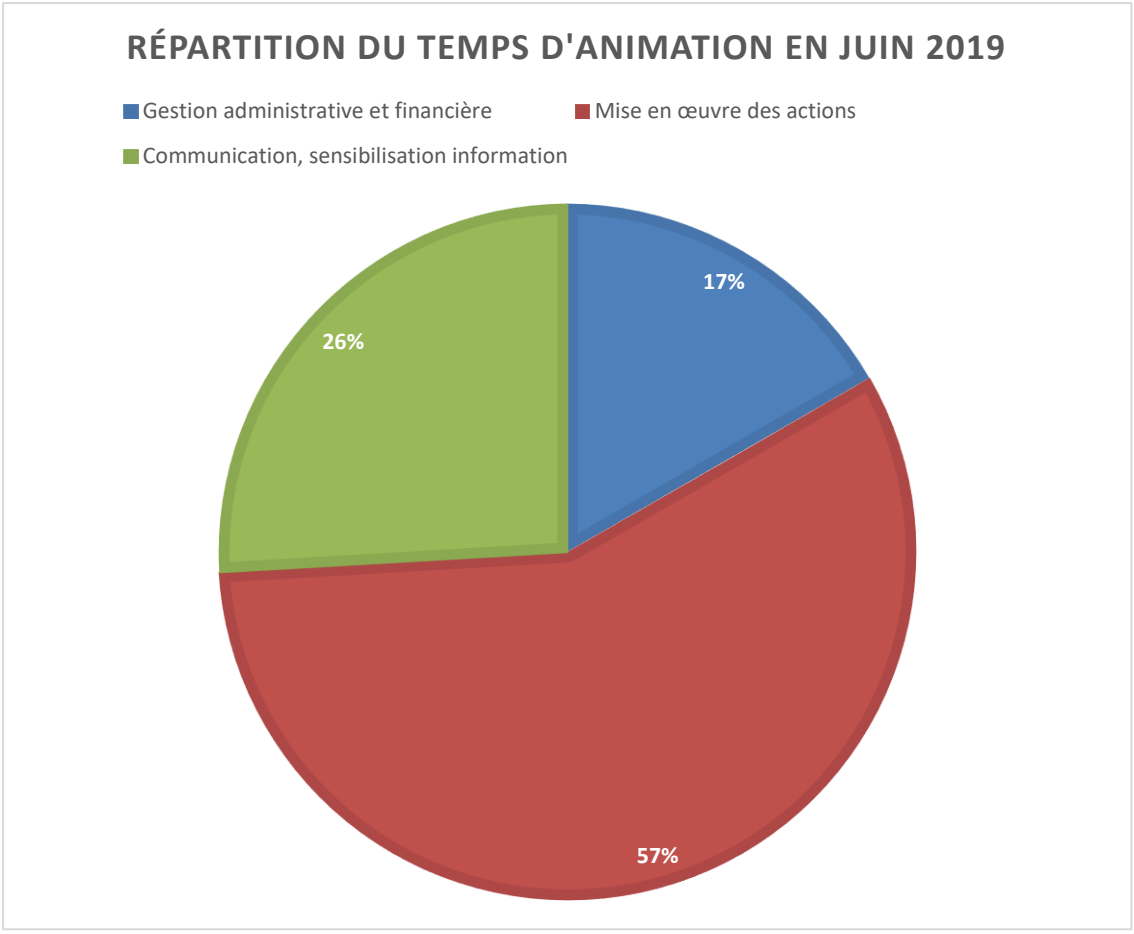
RÉPARTITION DU TEMPS D'ANIMATION EN JUIN 2019
Gestion administrative et financière
Mise en œuvre des actions
Communication, sensibilisation information
17%
26%
57%